


# NOTE AUX PARENTS n° 1

A lire avec beaucoup d'attention...

HORAIRES DE L'ECOLE	Voir livret de l'école
CAHIER DE LIAISON	Tous les élèves ont un cahier de liaison. (sauf les fratries scolarisées dans la même classe). Tous les documents collés sur celui-ci doivent être signés.
FICHES de RENSEIGNEMENTS, d'URGENCE et d'AUTORISATION DE DIFFUSION et PERSONNES AUTORISEES	La fiche de renseignements est pré-remplie, veuillez apporter les modifications nécessaires en rouge. La fiche d'urgence en cas d'accident et la fiche d'autorisation de diffusion sont à compléter pour tous les élèves. Merci de les retourner dans les plus brefs délais.
ASSURANCES SCOLAIRES  Les attestations devront être de retour avant le <b>vendredi 21/09/2018</b>	Votre enfant fréquente l'école, il doit être assuré <u>pour le temps scolaire et les sorties hors temps scolaire</u> . <b>Veuillez apporter à l'école :</b> - une attestation de votre assureur ( <b>responsabilité civile + individuelle accident</b> ) - ou une attestation d'assurance scolaire (si votre enfant était assuré l'an dernier, vous avez reçu chez vous un nouveau formulaire pendant les vacances)
ABSENCES ENTREE et SORTIE de l'ECOLE	Il est demandé à tous les parents d'élèves de <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Respecter les heures d'ouverture</b> de l'école: (voir le livret de l'école) Les portails seront fermés à clé à 8h45 et 13h45. <i>Dans l'intérêt du bon déroulement de la classe, par respect pour l'enseignant et les autres élèves, les enfants doivent arriver à l'heure que ce soit à l'école élémentaire ou maternelle.</i></li> <li>• <b>Déposer et attendre les enfants de l'élémentaire à l'extérieur de l'école.</b> Seuls les parents d'élèves de maternelle ou les parents d'élèves de l'élémentaire ayant un RDV, préalablement sollicité à l'aide du cahier de liaison, seront autorisés à pénétrer dans l'école.</li> <li>• <b>Accompagner les élèves de maternelle</b> dans la classe entre <b>8h35 et 8h45 précises</b>. Les parents d'élèves de maternelle ayant déposé leur enfant doivent être ressortis de l'école <b>au plus tard à 8h45</b>.</li> <li>• <b>En cas d'absence prévenir le matin</b> par téléphone au <b>05 56 62 86 04</b> ou par l'intermédiaire du cahier de liaison de l'absence de leur enfant. <b>MERCI d'appeler avant 8 h 45</b> <i>pour ne pas perturber la classe</i></li> </ul>

COTISATION COOPERATIVE	Pour l'année 2018-2019, la somme demandée est de : <b>15 € pour un enfant</b> <b>25 € pour deux enfants</b> <b>30 € pour trois enfants et plus</b> scolarisés à Castets. Celle somme permet de faire fonctionner l'association USEP de l'école qui organise des sorties, des voyages tout au long de l'année scolaire et abonne les classes à des magazines...  Celle somme est à apporter avant le vendredi 12 octobre. <i>Si chèque, merci de le libeller à: Ass. USEP Ecole de Castets</i>
REUNIONS DE RENTREE	<b>REUNION GENERALE</b> Elle concerne TOUS les PARENTS et elle aura lieu <b>mardi 18 septembre à 18 h 30 précises</b> à l'école <b>Ordre du jour :</b> Entrées et sorties des élèves-Effectifs - Association de Parents d'Elèves - Préparation de l'élection des représentants de Parents d'élèves - Conseil d'école - USEP - présentation TAP  Ensuite <b>une réunion enseignant/parents se tiendra dans chaque classe.</b>
	<b>ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES</b>    Les élections auront lieu le 12 octobre. Si vous êtes intéressés pour vous présenter (7 titulaires et 7 suppléants) vous pouvez déposer votre candidature auprès de l'enseignant de votre enfant avant la réunion du 18 septembre.



Bonne rentrée à tous !



SIGNATURE des PARENTS